



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Règlement de la pratique FUTSAL Saison 2018/2019

▪ Engagement / Participation

Toutes les catégories (U7-U9-U11-U13-U15-U18-FEMININES, JEUNES et SENIORS (élite, excellence, promotion)) ont l'obligation de participer aux opérations FUTSAL organisé par le district du cantal de football. Les équipes séniors évoluant en dessous du niveau promotion peuvent participer sur la base du volontariat ainsi que les équipes séniors masculines évoluant en ligue.

Par ce fait, le nombre des équipes par club engagés, le seront par formulaire d'inscription à retourner au district avant le 24 novembre 2018.

Une équipe par niveau de compétition extérieure pourra être engagée par chaque club, au choix entre compétition, loisir, ou les deux pour les U12-U13, uniquement en compétition pour les U15-U18 M, U16F, sénior F et compétition ou loisir pour sénior M.

Toutes les équipes doivent impérativement se munir des licences (liste interdite). Prévoir 2 jeux de maillots (ou chasubles).

Toute équipe qualifiée en finale départementale ou régionale a l'obligation d'y participer sous peine de sanction. Une seule équipe par club pourra participer à une finale.

Finale département et régionale = le règlement régional sera appliqué, les fautes cumulées seront appliquées et comptabilisées.

▪ Organisation

Les plateaux futsal seront organisés de la même manière que les matchs traditionnels (gestion du plateau par les clubs pour l'organisation loisir, gestion par le district pour l'organisation compétition).

Le club cité en tant qu'organisateur du plateau est responsable :

- De la gestion de la feuille de match sur place
- Du retour de la feuille de match par e-mail ou courrier au district dans les 48H
- Du respect des rotations arbitrages et de l'explication des lois du jeu
- De la sécurité et de la surveillance des installations
- De la fourniture du ballon de match

La fourniture de l'eau et du goûter pour les équipes de la rotation sera éventuellement à la charge d'un 2^{ème} club engagé sur le même plateau.

▪ Calendrier

Le calendrier des rencontres sera établi par la commission Futsal. Les convocations seront diffusées sur le site du district. Les équipes devront se présenter 15 minutes avant le début du tournoi dans les salles indiquées sur le calendrier et doivent prendre connaissance des lois du jeu et règlement spécifique Futsal.

▪ Rencontre

Elles seront programmées le samedi et le dimanche mais pourront se dérouler en semaine.

U7-U9-U11-U13 : samedi

U15-U18 F jeunes : samedi ou dimanche

Séniors F : samedi ou dimanche

Séniors M : samedi soir ou dimanche

▪ Feuille de match

Le club organisateur doit télécharger les feuilles de matchs ainsi que les feuilles d'arbitrages. Celles-ci sont à envoyer au secrétariat du district du cantal de football dans les 48H qui suit la rencontre par l'organisateur du plateau ou des rencontres. Pour les séniors M, les feuilles d'arbitrages sont récupérées par les délégués de la commission Futsal.

▪ Classement / Points

Le classement sera établi suivant le total des points obtenus au cours des différentes rencontres.

Seront attribués :

- Victoire : 4 pts
- Match nul : 2 pts
- Défaite : 1 pt
- Forfait : 0 pt 0 but, vainqueur 4 pts 3 buts

En cas d'égalité : goal-average général, puis goal-average particulier (si les équipes se sont rencontrées), puis meilleure attaque, puis meilleure défense, puis tirage au sort.

- **Nombre de joueurs**

U7 : 4 joueurs sans gardien + 2 remplaçants = 6 joueurs

U9 : 4 joueurs dont 1 gardien + 2 remplaçants = 6 joueurs

U11-U13 : 5 joueurs dont 1 gardien + 4 remplaçants = 9 joueurs

U15-U18 Féminines jeunes et Séniors F et M : 5 joueurs/joueuses dont 1 gardien(ne) + 7 remplaçant(e)s = 12 joueurs/joueuses

- **Participation des joueurs :**

Les joueurs suspendus (5 matchs et plus, et les joueurs suspendus « à temps » en foot traditionnel à la première journée de Futsal) ne peuvent participer pour toute la durée de la compétition. Une liste de joueurs non qualifiés sera communiquée par le district en début d'épreuve.

En aucun cas, la coupe du Cantal de Futsal ne permettra de purger des matchs de suspension écopés en championnat traditionnel.

- **Arbitrage**

Les rencontres départementales « loisir » ou plateaux seront arbitrées par les éducateurs ou bénévoles du club (prévoir chronomètre et sifflet)

Les rencontres départementales « compétition » et les finales départementales seront arbitrées par des arbitres officiels désignés par la commission départementale des arbitres. À défaut, le club nommé organisateur du plateau veillera à ce que chaque équipe ne jouant pas lors de la rotation fournisse 2 arbitres.

- **Forfait**

Forfait = **100 euros**

Cette somme est à porter au débit du club par le district.

- **Compétence**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront jugés par la commission Futsal. Le comité directeur du district se réserve le droit d'évoquer toutes les décisions de la commission Futsal